

**PROCES VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022

Le mercredi 21 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 14 septembre 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à 19h00 à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Chabenat Aurélie, Maire.

Présents : Mme Chabenat, Mme Turpin, Mme Patient-Leleu, Mme Mallet, Mme Sauvage, Mme Noyer-Moreira, Mme Villepelet, M. Obry, M. Pagny, M. Chabin, M. Papin, M. Grousson, M. Braquart, Mme Faucheret, M. Gilbert.

Pouvoirs :

Absents : -
Formant la majorité des membres en exercice.

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire nommé(e) au sein du conseil.

Jean-François Braquart est désigné(e) pour remplir cette fonction.

DELIBERATIONS :

1. DECISION MODIFICATIVE Attribution de compensation CCTHB

Délibération n°272022/09/2022 Rapporteur : Madame le Maire

Transfert du compte 022 (dépenses imprévues) d'un montant de 3000 euros et transfert du compte 615221 (entretien et réparation bâtiments publics) d'un montant de 3592 euros pour abondement du compte 739211 (Attribution de compensation) pour la somme de 6591,93 euros afin de rembourser le trop-perçu par la commune de Saint-Palais versé par Communauté de Communes des Terres du Haut Berry de la cadre de l'attribution de compensation suite à la reprise par la CCTHB du versement du contingent incendie. La CCTHB a versé la somme de 1906,30 euros de janvier à mai soit la somme de 9531,50 euros à laquelle il faut déduire l'attribution de compensation 2022 d'un montant de 2939,57 euros.

► **Vote : Unanimité**

2. DECISION MODIFICATIVE Abondement budget CCAS

Délibération n°292022/09/2022 Rapporteur : Madame le Maire

Transfert du compte 022 (dépenses imprévues) de la somme de 1500 euros vers le compte 657362 (subvention de fonctionnement CCAS) en raison d'une augmentation des portages de repas à domicile non prévus en début d'année.

► **Vote : Unanimité**

3. ABROGATION DU PLAN D'ALIGNEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Délibération n°282022/09/2022 Rapporteur : Madame le Maire

Madame le maire informe que le département du Cher à mener une réflexion sur le maintien où la suppression des plans d'alignement sur les routes départementales.

La commune est concernée par les plans d'alignement ci-après :

- RD 116 chemin vicinal des bouquets, approuvé le 26 mars 1898,
- RD 170 traversée de Saint-Palais à Saint Martin d'Auxigny, approuvé le 22 juillet 1899.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) menée par la communauté de communes terres du haut Berry, le département souhaite s'associer à l'enquête publique du PLUI pour abroger ces plans d'alignement conformément à l'enquête L.123- 6 du code de l'environnement. Les plans d'alignement sur les routes départementales qui auraient fait l'objet d'une omission sont également concernés par cette abrogation.

Le code de la voirie routière précise en son article L.131-6 : « les plans d'alignement des routes départementales, situées en agglomération, sont soumis pour avis au Conseil municipal en application du 1° de l'article I point 121-28 du code des communes. » Aussi, Le Conseil municipal est sollicité pour délibérer sur ce dossier et émettre un avis sur le devenir de ces plans d'alignement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, le Conseil municipal délibère l'abrogation de l'ensemble des plans d'alignement localisé sur les routes départementales.

► **Vote : Unanimité**

AFFAIRES DIVERSES

4. Succession Jean-Paul Fuscien

À la suite du décès de Monsieur Jean-Paul Fuscien en juillet dernier, la commune a reçu un courrier de Maître Giraud, notaire à Saint Martin d'Auxigny, concernant sa succession. Au terme de son testament en date du 31 juillet 2018, celui-ci a nommé la commune de Saint-Palais, légataire particulier de sa maison d'habitation (section

AA207) située au 7 route d'Allogny à Saint-Palais, à condition qu'elle soit transformée en gîte communal sous le nom de « Gite de la fraternité ».

Il a également légué la parcelle située à Saint-Palais cadastrée section AA208 à condition de l'utiliser en parcelle du souvenir.

Le conseil municipal doit donc se prononcer sur l'acceptation ou non de ce legs.

Mais avant de prendre une telle décision, il est nécessaire d'étudier les conditions de ce legs et les capacités de la commune à les accepter puis à les gérer dans le temps.

Un rendez-vous avec maître Giraud a eu lieu mercredi 21 septembre afin d'obtenir de plus amples explications sur les conditions de ce legs.

Un rendez-vous aura également lieu avec l'AD2T pour étudier la viabilité d'un projet de gîte à Saint-Palais.

5. Complément d'information sur la réforme de la publicité des actes

Cf. Photocopie de l'AMF.

6. Point travaux

Travaux commerce

Lancement de l'étude ENERGETIS et choix de l'organisme en cours avec le CIT.

La société SEITH située au Subdray devrait réaliser l'étude énergétique et serait en capacité de restituer l'étude pour la fin octobre.

Travaux de la cantine

Les travaux sont terminés. Nous avons réussi à tenir le planning serré avec les artisans et à finaliser le chantier avant la rentrée des classes. Un grand merci à Ludovic et Jean-Marc qui ont réalisé les peintures, le montage des meubles et le nettoyage du chantier. Delphine et Véronique sont satisfaites de leur nouvelle cantine où elles disposent de plus de place pour se déplacer et travailler dans de meilleures conditions.

Travaux à l'atelier

Le placier devant l'atelier a été nivelé par Ludovic et Jean-Marc grâce à la location d'une mini-pelle avant l'intervention d'Axiroute la semaine prochaine pour la pose du bitume.

Travaux au Parc des plantes

Arrachage des buissons autour du court de tennis et nivelage. Du gazon va être ensuite ressemé.

Nivelage de l'entrée du parc pour pose du bitume.

Travaux à la Mivoie

Réalisation d'une tranchée à l'aide de la mini-pelle pour remplacement d'une conduite en béton d'évacuation des eaux pluviales qui avait été écrasée. Conduite remplacée par 6 mètres de tuyaux PVC de chez TRC.

7. Course cycliste Paris Chalette Vierzon

La course va traverser le bourg de Saint-Palais en milieu d'après-midi entre 16H00 et 16h10 le samedi 24 septembre. Il manque deux signaleurs aux croisements stratégiques. S'adresser à Jean-Michel Grousseau. RDV vers 15H00 la mairie.

8. Rentrée scolaire

Première rentrée qui s'est effectuée dans des conditions normales (sans mesures Covid) depuis le début de ce mandat.

L'école de Saint-Palais accueille, pour cette année scolaire 2022/2023, 52 élèves : 28 élèves en PS/MS et 24 élèves en GS/CP.

Cette année encore, nous avons pu recruter un service civique, c'est une jeune fille de Saint-Palais qui intervient surtout auprès des PS/MS en ce début d'année.

9. Bulletin municipal

Sommaire du prochain bulletin à établir. Réunion de la commission Communication à organiser.

10. Questions diverses / tour de table

Diverses manifestations prévues d'ici la fin de l'année :

11/12/13 novembre 2022 : cérémonie du 11 novembre + le 12 centenaire de l'UNC + exposition sur 3 jours.

19 novembre 2022 : conférence sur la forêt de Saint-Palais (10H30 à la salle des associations) par l'ONF.

09 décembre : marché de Noël

10 décembre : repas des aînés

16 décembre 2022 : apéro Concert dédicace Vielle électroacoustique et harpe (19H00 au Centre communal) – Gilles Chabenat et Daniela Heiderich.

Demande de Monsieur Chahine concernant l'agrandissement de la cuisine du restaurant.

Monsieur Chahine a demandé s'il était possible d'agrandir sa cuisine en utilisant celle de l'appartement actuellement occupé par Monsieur Fleurier et située derrière le mur du bar actuel. Une telle décision condamne le logement dans son entier et prive la commune d'un loyer de 530 euros par mois qui permet de financer le prêt contracté par la municipalité pour l'achat de l'ensemble de ces bâtiments en 2020. Pour ces raisons, Madame le Maire précise ne pas être favorable à cette extension qui demeure provisoire dans la mesure où le projet en cours intègre déjà l'agrandissement et le réaménagement de la cuisine sans empiètement sur le logement.

Entretien du cimetière

Plusieurs personnes ont fait remarquer le manque d'entretien du cimetière ces derniers mois. Les agents communaux ont, en effet, été mobilisés sur des chantiers divers qui ne leur ont pas permis de réaliser cet entretien régulier. D'une part, comme évoqué plus haut, ils ont été mobilisés sur les travaux de la cantine, d'autre part, nous avons réceptionné la nouvelle épaveuse en juillet et avons de fait priorisé l'entretien des haies et chemins qui n'avaient pas été réalisés depuis presque deux ans.

En outre et pour rappel, **la commune adhère à la charte Zéro pesticide et n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis le 1^{er} janvier 2017**. L'entretien doit donc se faire à l'aide d'outils mécaniques ou à la main ce qui demande plus de temps qu'auparavant. Il est également rappelé **qu'il incombe aux propriétaires d'une concession ou à leur famille d'entretenir l'emplacement en gardant le monument funéraire en bon état**.

Néanmoins face à cette situation et, dans l'urgence, la municipalité a fait appel à l'ASER (association de réinsertion) pour une prestation de désherbage pendant une semaine mais il reste encore beaucoup à faire. Les agents municipaux ont prévu d'y consacrer du temps fin septembre.

RGPD – DPO – CNIL

C'est un dossier qui reste à travailler. Si un conseiller veut le prendre en charge...

Piste à étudier avec le GIP Recia dont nous sommes adhérent mais en solo, la CCTHB ne souhaitant pas prendre en charge le dossier à son niveau.

Dossier APICITE

Dossier de candidature pour concourir au Label Apicité : en cours de complétude.

Autres sujets

Travaux bibliothèque (peinture + remplacement mobilier + électricité : devis en cours)

Balade à Saint-Palais : panneaux à finaliser

Terrain de sport : devis en cours pour des buts multisports

Marché de Noël : recherche d'exposants en cours.

Comice 2023 : bal de Vignoux sous les Aix le 8 octobre

Opération nettoyage du bourg : réunion le 06/10.

Ordures ménagères : mécontentement sur la facture du 1^{er} semestre calculée sur un nombre de levées moyennes et non sur le nombre de levées réelles.

Bulletin Com'en Terre : proposer le portrait de Jean-Paul Fuscien pour le prochain

Economie d'énergie : question sur la diminution de l'éclairage public la nuit. Celle-ci n'est pas envisagée pour le moment.

CCAS : les dons effectués dans le cadre de l'accueil des familles ukrainiennes vont faire l'objet d'un reçu fiscal et les sommes versées pourront être déduites des impôts.

Frelons asiatiques : il est observé une recrudescence de frelons asiatiques dans le village.

Chemin Saint François : constat d'un ravinement sur la voirie : à combler à l'occasion de la venue d'Axiroute.

Route de Saint-Martin : décalage entre les différentes horloges des armoires de l'éclairage public : SDE 18 à contacter.

Hameau des Girards : satisfaction des riverains suite aux travaux de curage des fossés et fauchage des haies.

Eau potable : interrogation sur la présence d'une molécule mentionnée dans le RPQS de 2019/2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20.

Pour information :

→ Prochain conseil municipal : le mercredi 9 novembre à 19h00

Le Maire,



Le secrétaire,